

Rapporteur : M. Jean-Luc QUIVOGNE

Séance du 26 mars 2018

DELIBERATION N° 2018-07

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DE LA
CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE LA HAUTE-SAONE**

- Appel à candidatures
Service d'intérêt économique général (SIEG) –

L'an deux mille dix-huit, le lundi 26 mars à 17 heures, la Chambre de Commerce et d'Industrie de Haute-Saône s'est réunie en Assemblée Générale, sous la Présidence de Monsieur Jean-Luc QUIVOGNE, en présence de Madame Sandrine ANSTETT-ROGRON, Secrétaire Générale de la Préfecture de Haute-Saône, représentant Monsieur Ziad KHOURY, Préfet de la Haute-Saône.

Membres titulaires :	26
Quorum :	14
Membres présents :	18
Membres excusés :	08

Plus de la moitié des membres en exercice sont donc présents. Il s'agit de

MEMBRES TITULAIRES

- QUIVOGNE Jean-Luc, Président
- FERRARI Pascal, 1^{er} Vice-président
- CHAMBRE Fabrice, 2^{ème} Vice-président
- RIGOULOT Marie-Claude, Trésorière
- GUTEHRLE Thierry, Trésorier adjoint
- FERRAND Hervé, Secrétaire
- HERRBACH Catherine, Membre
- PITON Jean-Luc, Membre
- DELBOS Martine
- FRIQUET Franck
- GIRARDOT Vincent
- GROSPERRIN François
- MERCIER Anne-Laure
- MILLERET Denis
- NOGARA Nelly
- SAIRE Jean-François
- SASSARD Benoît
- SAUGIER David

Contexte :

La CCI de Haute-Saône accompagne au quotidien les porteurs de projet en création et reprise d'entreprises. L'action mise en œuvre par le service « Commerce Création Tourisme » couvre différentes étapes de la création ou reprise d'entreprise : la sensibilisation, l'accompagnement à l'élaboration et finalisation du projet d'entreprise, l'aide au montage des dossiers de financement, le suivi post immatriculation sur 3 ans jusqu'au développement de la TPE au-delà des 3 premières années d'activité. Elle se caractérise par un accompagnement personnalisé en présentiel et à distance. Les conseillers d'entreprise s'appuient sur des outils numériques et intègrent des opérations variées de communication, de mises en réseaux, de tests, de coaching, d'approfondissement des connaissances...

La CCI de Haute-Saône a répondu à l'appel à candidature du Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté au 01 mars 2018 pour obtenir un concours financier destiné à soutenir l'accompagnement des porteurs de projet, des entreprises post-crétion et en développement d'activité sur la période du 01 juillet 2018 au 31 décembre 2021.

Cet appel à candidature nécessitait obligatoirement la mise en place de groupements solidaires avec d'autres structures d'accompagnement permettant de répondre à 3 lots distincts sur le département de la Haute-Saône :

- **Lot 2.5 : l'accompagnement ante création/reprise des TPE**, en partenariat avec la CMAI et la BGE qui porte cette action. L'objectif total pour la Haute-Saône est de 145 créateurs accompagnés dont 44 pour la CCI Haute-Saône.
- **Lot 4.5 : L'accompagnement post-crétion/reprise et développement des TPE** en partenariat avec les mêmes opérateurs du lot 2. Cette action est portée par la CCI de Haute-Saône. Le nombre de suivis d'entreprise est fixé à 50 pour la Haute-Saône dont 20 pour la CCI.
- **Lot 5.5 : l'expertise financière et financement ante création/reprise des TPE** en partenariat avec la CMAI et l'Adie. Ce lot est porté par l'ADIE. Le nombre total d'expertises financières est de 50 dont 11 pour la CCI de Haute-Saône. Pour ce lot, la plateforme « Initiative Haute-Saône » est sous-traitante de la CCI pour 2 de ses dossiers.

Ces actions nécessitent des moyens financiers d'un **montant total de 108 089 euros** constitués par des charges d'exploitation, des charges de personnel et charges de structure, se décomposant ainsi :

ACTION	MOYENS FINANCIERS			
	Charges d'exploitation	Charges de personnel	Charges de structures	Charges totales par lot
Lot 2.5 Accompagnement ante création/reprise des TPE	0 €	49 819 €	12 455 €	62274 €
Lot 4.5 Accompagnement post-crétion/reprise et développement des TPE	0 €	31 459 €	7 865 €	39 324 €
Lot 5.5 Expertise financière et financement ante création/reprise des TPE	686 €	4 636 €	1 159 €	6 481 €
TOTAL MOYENS FINANCIERS	686 €	85 914 €	21 479 €	108 089 €

La région déterminera un montant de compensation tenant compte :

- des bilans financiers produits,
- de l'éligibilité et de la justification des dépenses,
- du respect du nombre total d'accompagnements et d'expertises réalisés,
- et du respect de l'enveloppe financière totale et du coût unitaire plafond

Délibération :

La Chambre de Commerce et d'Industrie de Haute-Saône, réunie en Assemblée Générale,

- prend acte du dépôt du dossier de réponse de la CCI à l'appel à candidature auprès du Conseil Régional Bourgogne Franche-Comté dans le cadre du SIEG,
- Valide les actions, les budgets et l'autofinancement affecté à chacun de ces lots.

Résultat du Vote :

- Nombre de votants	:	18
- Voix pour	:	18
- Voix contre	:	00
- Abstentions	:	00

Pour copie certifiée conforme.

Fait à VESOUL, le 29 mars 2018

**Jean-Luc QUIVOGNE,
Président CCI de Haute-Saône**

